

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 8 JUILLET 2021

L'ILR CONSTATE UNE BAISSÉ DES COÛTS DES OFFRES DE SERVICES MOBILES DANS SON ÉTUDE DES TARIFS

Le service Statistiques et Veille des Marchés de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) publie l'étude des tarifs des services mobiles au Luxembourg qui porte sur les tarifs des offres proposées par les prestataires de services de télécommunications début 2021. Il en résulte notamment que le consommateur a le choix entre plusieurs offres de services mobiles de différents prestataires pour un niveau de coût mensuel comparable. De même, le consommateur peut faire des économies notables en fonction de l'offre de services mobiles qu'il aura sélectionnée suivant sa consommation et ses besoins en matière d'appels, de SMS et d'Internet mobile.

L'étude des tarifs des services mobiles au Luxembourg a pour objectif de présenter de manière synthétique et transparente les coûts des offres de services mobiles (voix, SMS, Internet mobile) pour chacun des profils de consommation préalablement définis par l'Institut.

Les résultats de l'étude sont établis suivant la méthodologie définie par l'Institut qui consiste à déterminer les coûts mensuels de chaque offre consultée pour les profils de consommation définis, puis à sélectionner les deux offres les moins chères de chaque prestataire pour chacun de ces profils.

Pour la présente édition, six profils de consommation incluant les appels, SMS et Internet mobile ont été déterminés selon un niveau d'usage variant de faible (P1) à très intensif (P6).

Le coût mensuel des offres les moins chères se situe entre 10.00 € pour les profils de consommation modéré en Internet mobile (P2 et P3) et 39.00 € pour le profil de consommation très intensif P6. Les profils de consommation élevé et intensif en Internet mobile P4 et P5 enregistrent un coût de 20.00 € et 29.00 € pour l'offre la moins chère.

En un an, le coût mensuel de l'offre la moins chère diminue entre 18.4 et 41.2 % pour les profils de consommation moyen à intensif (P3, P4, P5); la plus forte baisse du coût mensuel étant enregistrée pour le profil P3. Pour les profils de consommation plus faible P1 et P2, le coût reste stable ou diminue de 3.8% par rapport à 2020. L'introduction de la 5G n'a donc pas induit d'augmentation du coût mensuel de l'usage des services mobiles pour le consommateur moyen luxembourgeois.

Pour chaque profil, il existe plusieurs offres dont les forfaits et le niveau du coût mensuel sont comparables. Le consommateur a donc le choix entre plusieurs offres de services mobiles de différents prestataires pour un niveau de coût mensuel similaire.

Le consommateur peut repérer le profil qui se rapproche le plus de sa propre consommation de services mobiles et sélectionner l'offre qui répond le mieux à ses besoins à un coût intéressant.

Il est dans son intérêt de prendre connaissance des offres proposées par les cinq prestataires actifs sur le marché des services mobiles et de les comparer afin de sélectionner l'offre qui correspond le mieux à ses besoins, tant en termes de niveau du forfait que des services proposés.

Les résultats de l'étude reflètent la situation du marché de détail des services de télécommunications au début 2021, laquelle est susceptible d'évoluer rapidement étant donné le dynamisme du marché des télécommunications. L'étude proprement dite est précédée d'une synthèse des résultats obtenus suivant l'approche adoptée par l'Institut.

Pour en savoir plus

Pour un aperçu de l'étude des coûts mensuels des offres de services mobiles 2021, voir l'infographie y relatif : <https://web.ilr.lu/FR/ILR/Espace-presse/Infographies/Pages/default.aspx>

Le rapport de l'étude des tarifs des offres de services mobiles 2021 peut être consulté sur le site de l'ILR : <https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Statistiques/Rapports/Pages/default.aspx>

Dans le cadre de la publication de l'étude des tarifs des services mobiles 2021 et de celle des services Internet fixe, l'Institut met à disposition du public un outil interactif de comparaison présentant les offres de services mobiles et les offres de services Internet fixe suivant différents critères de sélection. Pour plus d'informations :

<https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Statistiques/Rapports/Pages/default.aspx>

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. +352 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.